



Synthèse prime vélo :

Conditions d'achat : facture postérieure au 1^{er} septembre 2020

Personnes éligibles : personnes habitant ou travaillant sur une commune du Bassin de Pompey

Matériel éligible :

- Neuf ou occasion (avec facture)
- Vélo classiques, vélos à assistance électrique, vélos utilitaires (comme les triporteurs), équipement (cadenas, éclairage, vêtement de pluie, sacoches, porte bébé, remorque). La prime pour de l'équipement est seulement versée dans le cas d'une demande de prime vélo. Plusieurs équipements différents peuvent être subventionnés, c'est la somme des achats qui est prise en compte

Montant de la subvention : aide bonifiée pour les revenus plus modestes, elle peut aller jusqu'à 450€.

Plafond de ressources (Revenu fiscal de référence de votre dernier avis d'imposition sur les revenus)

(Mise à jour 01/01/2020)

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources (revenu fiscal de référence)
1	19 074 €
2	27 896 €
3	33 547 €
4	39 192 €
5	44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 5 651 €

Barème prime vélo Bassin de Pompey								
	VAE		Vélo urbain et assimilé		Vélo familial/utilitaire		Surprime équipement	
	Revenus inférieurs au barème	Revenus supérieurs au barème	Revenus inférieurs au barème	Revenus supérieurs au barème	Revenus inférieurs au barème	Revenus supérieurs au barème	Revenus inférieurs au barème	Revenus supérieurs au barème
Taux d'aide	50%	20%	50%	20%	50%	20%	50%	20%
Montant maximum subvention	300€	100€	135€	45€	450€	150€	45€	15€

Informations complémentaires et retrait des formulaires de demande : sur la page internet <https://www.bassinpompey.fr/primevelo> et en version papier à l'accueil du Bassin de Pompey.